

**PLAN DE CHASSE À L'ORIGINAL ET COMBINÉ 2025**

SEPTEMBRE														OCTOBRE											
Période no.1 (5 jours)					Période no.2 (5 jours)					Période no.3 (5 jours)				Période no.4 Combiné (6 jours)											
E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V					
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Période no.5 (7 jours)							Période no.6 (7 jours)																		
Période no.7 (9 jours consécutifs entre le 15 septembre et le 2 octobre 2025)																									

E = Entrée des chasseurs et droit de chasse à partir de 13 h.\*\*

S = Jour de sortie au plus tard 11 h. **Chasse interdite.**

Accès à l'hébergement à partir de 17 h le jour de l'entrée.

\*\*Possibilité d'arriver un jour avant, des frais sont applicables.

**Secteurs en camping - 5 jours (2230)**

Secteurs	Notes	Périodes			Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		1	2	3			
6-21	Secteur 21 difficile d'accès	1	1	1	Gagnon	Camping	n/a
8-10	Accessible par l'entrée Argile.	1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
11		1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
12	Zone verte de villégiature borde le secteur	1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
33		1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
35		1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
45-46		1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
47		1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
53		1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
54		1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
56		1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
57		1	1	1	Gagnon	Camping	n/a

**Secteurs en camping - 7 jours (2230)**

Secteurs	Notes	Périodes		Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		5	6			
9		1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
72		1	1	Gagnon	Camping	n/a

**Secteurs en camping - Familial - 7 jours (2203)**

Secteur	Notes	Périodes		Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		5	6			
9		1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a

**Secteurs en camping - Dates flexibles - 9 jours (2282)**

Secteurs	Notes	Periode	Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		7			
7	Zone verte de villégiature borde le secteur	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
13		1	Val-des-Bois	Camping	n/a
24-38		1	Val-des-Bois	Camping	n/a
55		1	Val-des-Bois	Camping	n/a

**Secteurs en camp - 5 jours (2246)**

Secteurs	Notes	Périodes			Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		1	2	3			
37	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	1	Gagnon	Mulet	4 - 4
43-44	Présence d'un chalet de villégiature privé dans le secteur.	1	1	1	Val-des-Bois	<a href="#">McKavanaugh</a>	5 - 6
48		1	1	1	Gagnon	De l'Averse 2	6 - 6
49		1	1	1	Gagnon	De l'Averse 1	4 - 6
52		1	1	1	Val-des-Bois	<a href="#">De l'Hydroplane</a>	5 - 7
71	Présence d'un chalet de villégiature privé dans le secteur.	1	1	1	Gagnon	<a href="#">Preston</a>	4 - 6



Réserve faunique  
de Papineau-Labelle

PLAN DE CHASSE À L'ORIGINAL ET COMBINÉ 2025

SEPTEMBRE														OCTOBRE											
Période no.1 (5 jours)					Période no.2 (5 jours)					Période no.3 (5 jours)				Période no.4 Combiné (6 jours)											
E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Période no.5 (7 jours)							Période no.6 (7 jours)																		
Période no.7 (9 jours consécutifs entre le 15 septembre et le 2 octobre 2025)																									

E = Entrée des chasseurs et droit de chasse à partir de 13 h.\*\*

S = Jour de sortie au plus tard 11 h. Chasse interdite.

Accès à l'hébergement à partir de 17 h le jour de l'entrée.

Secteurs en camp - 7 jours (2246)						
Secteur	Notes	Périodes		Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		5	6			
40		1	1	Gagnon	Dumas	6 - 6

Secteurs en chalet - 5 jours (2210)							
Secteurs	Notes	Périodes			Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		1	2	3			
16		1		1	Val-des-Bois	Collard	4 - 6
18	Chalet accessible par voie d'eau.	1	1	1	Val-des-Bois	Des Écorces	4 - 6
26	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	1	Val-des-Bois	Niquet	6 - 8
29	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	1	Val-des-Bois	Beaupré	4 - 6
30		1	1	1	Val-des-Bois	De l'île	4 - 6
31	Zone verte de villégiature borde le secteur	1	1	1	Val-des-Bois	Echo	4 - 6
34	Présence de deux chalets de villégiature privés dans le secteur.	1	1	1	Val-des-Bois	Du Lac Clair	4 - 6
36	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	1	Gagnon	Bauchet	4 - 6
39	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	1	Val-des-Bois	Kennedy	8 - 12
58		1	1	1	Gagnon	Lagacé	6 - 9
64	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	1	Gagnon	Doucet	4 - 6
65	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	1	Gagnon	Héron	4 - 6
67	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	1	Gagnon	Sourd 1	4 - 4
68-69	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	1	Gagnon	Vieux-Foyer	6 - 8
70	Circulation locale dans le secteur de chasse.	1	1	1	Gagnon	Adam	4 - 6
	Présence d'une érablière commerciale.	1	1	1	Gagnon		

Secteurs en chalet - 7 jours (2210)						
Secteurs	Notes	Périodes		Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		5	6			
14	Zone verte de villégiature borde le secteur	1	1	Val-des-Bois	Côté	4 - 6
15	Zone verte de villégiature borde le secteur	1	1	Val-des-Bois	Des Bois	4 - 6
17-19	Zone verte de villégiature borde le secteur	1	1	Val-des-Bois	Sifflet	8 - 12
20	Pont fermé: accès au secteur 20 limité.	1	1	Val-des-Bois	De la Fourche	4 - 6
27-28		1	1	Val-des-Bois	Morin	4 - 6
41		1	1	Gagnon	Du Diable	4 - 6
42		1	1	Gagnon	Savita	4 - 6
51	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	Gagnon	Fascinant	4 - 6
59		1	1	Gagnon	Leclerc	4 - 6
63		1	1	Gagnon	Allard	4 - 6
66		1	1	Gagnon	Sourd 2	4 - 4

*Secteurs en chalet - Familial - 5 jours (2202)							
Secteurs	Notes	Périodes			Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		1	2	3			
16			1		Val-des-Bois	Collard	4 - 6

**PLAN DE CHASSE À L'ORIGINAL ET COMBINÉ 2025**

SEPTEMBRE														OCTOBRE											
Période no.1 (5 jours)					Période no.2 (5 jours)					Période no.3 (5 jours)				Période no.4 Combiné (6 jours)											
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Période no.5 (7 jours)							Période no.6 (7 jours)							Période no.7 (9 jours consécutifs entre le 15 septembre et le 2 octobre 2025)											
E																								S	

E = Entrée des chasseurs et droit de chasse à partir de 13 h.\*\*

S = Jour de sortie au plus tard 11 h. **Chasse interdite.**

Accès à l'hébergement à partir de 17 h le jour de l'entrée.

\*\*Disponibilité d'après un jour sur deux, des feux sont applicables.

**Secteurs en chalet - Dates flexibles - 9 jours (2220)**

Secteur	Notes	Période		Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		1	2			
22-23		1		Gagnon	<a href="#">De la Bécasse</a>	4 - 6
32		1		Val-des-Bois	<a href="#">Travers</a>	4 - 6
50	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1		Gagnon	<a href="#">Trille</a>	4 - 4

**Secteurs en chalet - Aventure - 7 jours (2292)**

Secteur	Notes	Périodes		Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		5	6			
60		1	1	Gagnon	<a href="#">Sept-Frères</a>	17 - 20
61-62	Chalet en dehors du secteur de chasse. Présence d'une érablière commerciale.	1	1	Gagnon	<a href="#">Gauthier</a>	4 - 6

**Secteurs en chalet - Groupe double - 5 jours (2242)**

Secteurs	Notes	Périodes			Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		1	2	3			
73-74-75	Présence d'une érablière commerciale.	1	1	1	Gagnon	<a href="#">Durocher &amp; Dusseault</a>	6 - 15

**Secteurs en chalet - chasse combinée original et cerf - 6 jours (2515)**

Secteurs	Notes	Périodes		Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		4				
14-32-33		1		Val-des-bois	<a href="#">Travers</a>	4 - 6
15-16-31		1		Val-des-bois	<a href="#">Niquet</a>	6 - 11
27-29-30		1		Val-des-bois	<a href="#">De l'île</a>	4 - 6
34-35-36		1		Val-des-bois	<a href="#">Du Lac Clair</a>	4 - 6
17-19-20-21		1		Val-des-bois	<a href="#">Sifflet</a>	8 - 12
18-23-24-26		1		Val-des-bois	<a href="#">De la Bécasse</a>	4 - 6
28-37-38-39		1		Val-des-bois	<a href="#">Kennedy</a>	8 - 12

\* **Groupes familiaux:** Ces groupes sont formés d'au moins un enfant âgé entre 12 et 17 ans possédant un certificat du chasseur et un permis valide.

**NOTES IMPORTANTES:**

- 1) Le plan de chasse et les limites de secteurs peuvent être modifiés sans préavis.  
-La dernière version de la carte de chasse fait foi des limites officielles des secteurs de chasse.  
-Les balises terrain sont installées à titre indicatif seulement.
- 2) Dans toutes les réserves fauniques, il est possible que des travaux forestiers, du transport de bois ou autres interventions commerciales incluent des activités de piégeage soient en cours lors de votre séjour. Les autochtones se livrent à des activités de chasse et de pêche dans plusieurs réserves fauniques dont Papineau-Labelle. Notez également que les secteurs en bordure de la réserve sont sujets à de la circulation locale intense. Ces activités ne constituent aucunement un motif de remboursement ou de compensation car nous n'avons aucun contrôle sur ces dernières.
- 3) Nous recommandons fortement l'utilisation d'un véhicule 4x4 ou d'un VTT pour l'accès au territoire.